

**EXTRAIT du Procès Verbal des Délibérations prises par le Conseil Municipal**  
**dans sa séance du JEUDI 04 JUILLET 2019 à 18 H 30**  
*(Application de l'article 32 du Code de l'Administration Communale)*

*Membres du Conseil (par ordre alphabétique)*

NOM Prénom	Présent	Pouvoir	Absent		NOM Prénom	Présent	Pouvoir	Absent	
			Exc.					Exc.	
ANDRIEN Jacky	X				DOURSTER Christelle	X			
ANTION Claude	X				DUPUIS Claudine	X			
BARGE Christine		X			GILLARDIN-THOMAS Véronique	X			
BASER Serap		X			GUILLAUME Philippe	X			
BRENNER Jean-Marie		X			HENRY Philippe	X			
BRESSAN Hervé		X			LECLERCQ Josiane		X		
CHAMPENOIS Claude		X			LEFEBVRE Gilles	X			
CHAMPESME Jocelyne	X				LEFETZ Eric		X		
CHAZAL Raphaël	X				PIGEARD Sandrine	X			
CITONY Lazare	X				RAJIN Michel	X			
COURTOIS Jean-Paul	X				THOUVENIN Jacques		X		
DIONOT Michel	X					<b>15</b>	<b>8</b>		

Il est dénombré **15** conseillers municipaux présents et est constaté que la condition de quorum posée à l'Article L.2121-17 du C.G.C.T. est remplie.

<i>Membres du C.M. : 23 Membres</i>		<i>Votants</i>	<i>POUVOIRS :</i>
<b>PRESENTS</b>	15	23	<i>Mme BARGE Christine à Mme PIGEARD Sandrine</i>
<b>POUVOIR (S)</b>	8		<i>Mme BASER Serap à M. ANTION Claude</i>
<b>ABSENT (S)</b>	/		<i>M. BRENNER Jean-Marie à Mme DUPUIS Claudine</i>
			<i>M. BRESSAN Hervé à Mme CHAMPESME Jocelyne</i>
			<i>Mme CHAMPENOIS Claude à M. GUILLAUME Philippe</i>
			<i>Mme LECLERCQ Josiane à M. DIONOT Michel</i>
			<i>M. LEFETZ Eric à M. CHAZAL Raphaël</i>
			<i>M. THOUVENIN Jacques à M. COURTOIS Jean-Paul</i>

Monsieur le Maire propose pour ajouter un point à l'ordre du jour :

**Répartition des sièges des conseillers communautaires – Accord Local.**

Par 23 voix pour : Le Conseil Municipal accepte.

**Ordre du jour :**

1. Concours des Maisons fleuries et des Jardins Arborés : Reconduction pour 2019 et prix,
2. Transports scolaires – Cartes de bus 2019/2020 : Participation de la Ville,
3. Personnel communal : Convention d'Adhésion Tickets – Restaurants – Reconduction à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2019,
4. Système d'Alerte et d'Information des Populations (S.A.I.P) : Convention entre l'Etat et la Ville de THIERVILLE/MEUSE relative à la cession amiable de la sirène,
5. Service Eau – Travaux AEP 2019 – (Rénovation complète de conduites d'eau sur diverses rues : *Impasse Lavigne, Avenue de l'Etang Bleu, Rue des Dormaux, Rue du Pâquis*) : Ratification de la décision de la Commission d'Appel d'Offres,
6. Terrain multisports – Marché : Ratification de la décision de la Commission d'Appel d'Offres,
7. Bâtiment communal sis 5 rue Niel – Aménagement de 2 logements : Marché de travaux et marché de consultation pour missions annexes,
8. Cession d'une partie de la parcelle AY 112 « Sur la Fosse des Moines » au propriétaire riverain,
9. Forêt communale – Vente de bois 2018 – Parcelle 20 : Tiges martelées hors périmètre de la forêt : Demande de remboursement par l'acheteur de la coupe,
10. Répartition des sièges des conseillers communautaires – Accord Local.

**Désignation d'un secrétaire de séance (Article L 2121-15 du C.G.C.T.) :**

M. CHAZAL Raphaël se propose d'être Secrétaire de séance.

M. CHAZAL Raphaël est désigné à l'unanimité (23 voix pour), Secrétaire de séance

<b>PRESENTS : 15</b>	<b>POUVOIRS : 8</b>	<b>ABSENTS :</b>
<b>VOTE : 23 POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION(S)</b>

**PROCES VERBAL du Conseil Municipal du Vendredi 10 Mai 2019 à 18 H 30 :**

*Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du Vendredi 10 Mai 2019 à 18 H 30 est adopté à l'unanimité.*

**PRESENTS : 15****POUVOIRS : 8****ABSENTS :****VOTE :****23****POUR****CONTRE****ABSTENTION(S)****1. Concours des Maisons fleuries et des Jardins Arborés : Reconduction pour 2019 et prix**Par 23 voix pour :

- décide de reconduire, pour l'été 2019, le concours des Maisons Fleuries et décide d'étendre le concours aux Maisons Fleuries et Arborées,
- fixe et maintient les prix à 50 € pour les 3 premiers lauréats et à 30 € pour les 7 suivants,
- dit que les lauréats auront libre choix pour les bons d'achats dans les magasins de l'Agglomération Verdunoise.

**2. Transports scolaires – Cartes de bus 2019/2020 : Participation de la Ville**Par 23 voix pour :

- reconduit sa participation financière aux frais de transports sur le réseau urbain des élèves de THIERVILLE fréquentant les établissements scolaires au-delà de la 3<sup>ème</sup> sous la forme d'un bon de 34,70 € par élève, soit la totalité du « PASS ANNUEL JEUNES » pour l'année scolaire 2019/2020.

**3. Personnel communal : Convention d'Adhésion Tickets – Restaurants – Reconduction à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2019**Par 23 voix pour :

- autorise le Maire à passer et à signer une nouvelle convention pour la fourniture des tickets restaurants au personnel de la Mairie de THIERVILLE-SUR-MEUSE.

**4. Système d'Alerte et d'Information des Populations (S.A.I.P) : Convention entre l'Etat et la Ville de THIERVILLE/MEUSE relative à la cession amiable de la sirène**Par 23 voix pour :

- accepte la proposition d'acquisition à titre gracieux de la sirène à la Préfecture de la Meuse,
- autorise le Maire à passer et à signer la convention.

**5. Service Eau – Travaux AEP 2019 – (Rénovation complète de conduites d'eau sur diverses rues : Impasse Lavigne, Avenue de l'Etang Bleu, Rue des Dormaux, Rue du Pâquis) : Ratification de la décision de la Commission d'Appel d'Offres**Par 23 voix pour :

- ratifie la décision de la Commission d'Appel d'Offres quant au choix de l'Entreprise pour mener à bien les travaux cités ci-dessus :

<u>Entreprise retenue</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Montant TTC</u>
<b>Entreprise THYCEA 7 rue Beausoleil 54920 VILLERS-LA-MONTAGNE</b>	<b>92 693,90 €</b>	<b>111 232,68 €</b>

- autorise le Maire à signer le marché ainsi que tous les documents nécessaires.
- dit que les crédits nécessaires pour le règlement de ces travaux sont inscrits en suffisance à l'Article 2315 – Opération 212.

**6. Terrain multisports – Marché : Ratification de la décision de la Commission d'Appel d'Offres**Par 23 voix pour :

- ratifie la décision de la Commission d'Appel d'Offres quant au choix de l'Entreprise pour mener à bien les travaux cités ci-dessus :

<u>Entreprise retenue</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Montant TTC</u>
<b>I.M.A.J. (Installation &amp; Maintenance des Aires de Jeux) 14 rue du Château 55300 LACROIX-SUR-MEUSE <u>Sans la fourniture et la pose d'un toit horizontal en filet pare ballons</u></b>	<b>54 921,20 €</b>	<b>65 905,44 €</b>

- autorise le Maire à signer le marché ainsi que tous les documents nécessaires.
- dit que les crédits nécessaires pour le règlement de ces travaux sont inscrits en suffisance à l'Article 2318 – Opération 2204.

**7. Bâtiment communal sis 5 rue Niel – Aménagement de 2 logements : Marché de travaux et marché de consultation pour missions annexes**

Par 19 voix pour et 4 abstentions :

- autorise le Maire :
  - à lancer toutes les consultations pour :
    - ✓ Travaux,
    - ✓ Mission SPS (Coordination de chantier),
    - ✓ Mission CT (Contrôle Technique),
    - ✓ Missions annexes pouvant découler des travaux.
  - à signer les marchés ainsi que toutes les pièces nécessaires pour mener à bien cette opération.

et ce, après la réception des notifications d'attributions des subventions sollicitées.

**8. Cession d'une partie de la parcelle AY 112 « Sur la Fosse des Moines » au propriétaire riverain**

Par 23 voix pour :

- décide de céder une partie de la parcelle AY 122, lieu-dit « Sur la Fosse des Moines », d'une contenance d'environ 2 950 m<sup>2</sup> à Monsieur André AGOQUET au prix fixé par France Domaine, soit 1,80 € le m<sup>2</sup>.
- autorise le Maire à signer l'acte de cession et toutes pièces afférentes à cette cession.
- précise que les frais d'acte et de division parcellaire (850 € HT) seront à la charge de l'acquéreur.

**9. Forêt communale – Vente de bois 2018 – Parcelle 20 : Tiges martelées hors périmètre de la forêt : Demande de remboursement par l'acheteur de la coupe**

Par 23 voix pour :

- accepte le remboursement d'un montant de 650 € HT à la Société SIBAM PIERREL
- accepte de mentionner que le décompte sur les frais de garderie de la forêt communale de THIERVILLE-SUR-MEUSE pour l'année 2018 devra être régularisé en conséquence.
- précise que les crédits nécessaires seront ouverts lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal par Décision Modificative, en Dépenses de Fonctionnement – Chapitre 67 : Charges exceptionnelles - Article 673 : Titres annulés sur exercices antérieurs.

**10. Répartition des sièges des conseillers communautaires – Accord Local**

Par 22 voix pour et 1 abstention :

- adopte l'accord local de 57 conseillers communautaires suivant la répartition suivante :

VERDUN	26 conseillers
BELLEVILLE-SUR-MEUSE	4 conseillers
THIERVILLE-SUR-MEUSE	4 conseillers
HAUDAINVILLE	2 conseillers
21 Communes restantes	21 conseillers

Séance levée à 19 H 30

**Le Maire,**  
**C. ANTION**

**COMPTE RENDU AFFICHE le 05 Juillet 2019**